

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 17 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Hamid HAMLIL, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR à Daniel KUNTZ (à partir du point n° 19), Claude GIRARD à Hamid HAMLIL, Bernard LIAIS à Jean-Claude JACOB, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Thierry MARCJAN à Monique DINET, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Christian RAYOT, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER,

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR (à partir du point n°19), Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Évelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Nicolas PETERLINI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
10/06/10	11/06/10	En exercice	32
		Présents	23
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-03-01 – Bâtiment économique des Fonteneilles à Beaucourt
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2009/05/11 du 30 novembre 2009 relative à l'acquisition du bâtiment des Fonteneilles ,

Conformément aux engagements pris par la Communauté de Communes en 2004 à la demande de la ville de Beaucourt, le bâtiment de 4 000 m² à vocation économique situé sur le site des Fonteneilles a été acquis en janvier 2010 par la CCST pour la somme de 238 000 € HT à la ville de Beaucourt.

Il convient à présent de lancer les opérations liées à son aménagement. A cette fin, l'étude sur les zones économiques majeures menée par le groupement SODEB, BEJ et Reichen&Robert intègre déjà une partie de la réflexion sur le devenir d'ensemble de l'espace CEB – Fonteneilles et la stratégie à mener sur cet espace à caractère industriel et économique.

Toutefois, il semble utile de mener une démarche d'aide à la décision sur les choix définitifs à mener quant à l'aménagement du bâtiment des Fonteneilles dont nous sommes propriétaires. Une mission d'assistance spécialisée en phase pré-opérationnelle permettra de développer les points suivants :

- étude de structure du bâtiment et de réponses aux contraintes de réhabilitation (fuites, ouvertures, solidités de la structure, capacités de modification,...) ;
- proposition d'un programme fonctionnel ;
- étude d'esquisse.

Pour se faire, il sera fait appel aux compétences d'un architecte programmiste.

Ce travail, s'appuyant sur les conclusions de l'étude diagnostic d'ensemble (pour la construction du cahier des charges entre autre), validera ainsi la faisabilité architecturale de l'opération ainsi que son organisation générale pour apporter une validation du projet par le conseil, favoriser le montage de marchés nécessaires à sa réalisation, la mobilisation des subventions utiles et sa planification.

L'étude devra aussi être faite en lien avec celle que mène en parallèle la commune de Beaucourt avec son propre programmiste sur le devenir du « fer à cheval » voisin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser le Président à préparer, publier et engager un marché d'appels d'offres pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en phase pré-opérationnelle en un ou plusieurs lots;**
- **de solliciter toutes les subventions possibles venant compléter l'autofinancement par la CCST;**
- **de mettre en œuvre tous les éléments nécessaires à l'opération d'étude.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le Le Président,</p>	<p>Le Président,</p>
---	-----------------------------